

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 13/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

Absents excusés : PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

Présents : 16 à 17 selon les sujets

Pouvoirs : 3

Votants : 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

RH : ratio des avancements de grades

Délibération 2024-09-09

VU l'article L522-27 du Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Fonction publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 27 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de fixer un ratio d'avancement de grade afin de répondre à l'évolution professionnelle des agents ;

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le ratio d'avancement de grade comme suit :

Filières (ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, ANIMATION, Culturelle, médico-sociale, police, sportive)	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Administrative	Rédacteur principal 1 ^o classe	100 %
Administrative	Rédacteur principal 2 ^o classe	100 %
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^o classe	100 %
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^o classe	100 %
Technique	Adjoint technique principal 1 ^o classe	100 %
Technique	Adjoint technique principal 2 ^o classe	100 %
Médico-sociale	ASTEM principal 1 ^o classe	100 %
Animation	Adjoint d'animation principal 1 ^o classe	100 %
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^o classe	100 %

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente décision.

Certifié exécutoire le
13/09/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

